



Support de formation des utilisateurs en mairie

DGSCGC - SPGC - SDPGC - Mission CatNat - 04.2019





Support réalisé par :
Maître d'ouvrage : DGSCGC/Mission Cat Nat
Assistance à maître d'ouvrage : DGSCGC/Mission SI métiers
Maître d'œuvre : SG/DSIC
Maître d'œuvre déléguée : Sword SA
Édition 2019

Avertissement :

Du fait de son amélioration constante, la reproduction des images écrans dans les pages suivantes peut ne pas être fidèlement celle de l'application iCatNat.



Sommaire

Introduction

Présentation de la procédure

Déposer une demande

Suivre une demande

Site d'information

Prérequis

Introduction

■ Contexte

L'application iCatNat vise à assurer :

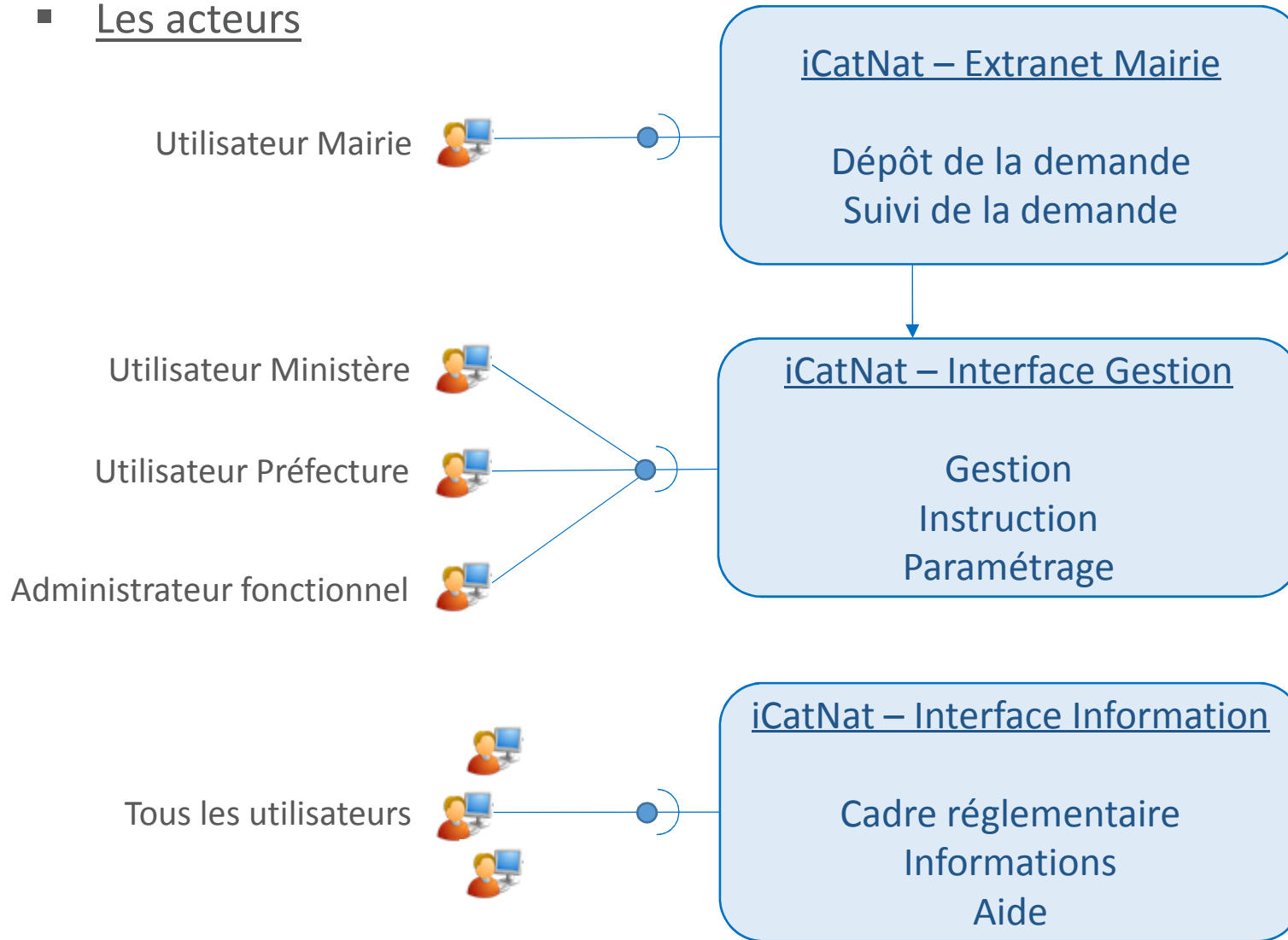
- La dématérialisation de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- La gestion du flux d'informations relatives :
 - Au dépôt des demandes de reconnaissance cat.nat. par les communes.
 - A la constitution des dossiers d'instruction départementale par les préfetures ou les DDI.
 - A la planification des commissions interministérielles par le ministère de l'intérieur.
 - A la publication des arrêtés portant reconnaissance cat.nat. par le ministère de l'intérieur.
 - A la transmission des motivations des décisions de reconnaissance et de non-reconnaissance aux communes par le ministère de l'intérieur et les préfetures ou les DDI.

L'application iCatNat poursuit 3 objectifs principaux :

- Simplifier des modalités de dépôt et de suivi des demandes cat.nat. par les communes.
- Sécuriser et accélérer l'instruction des demandes cat.nat. par les services de l'État.
- Mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de la procédure une information à jour et détaillée relative à la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Introduction

- Les acteurs



Sommaire

Introduction

Présentation de la procédure ◀

Déposer une demande

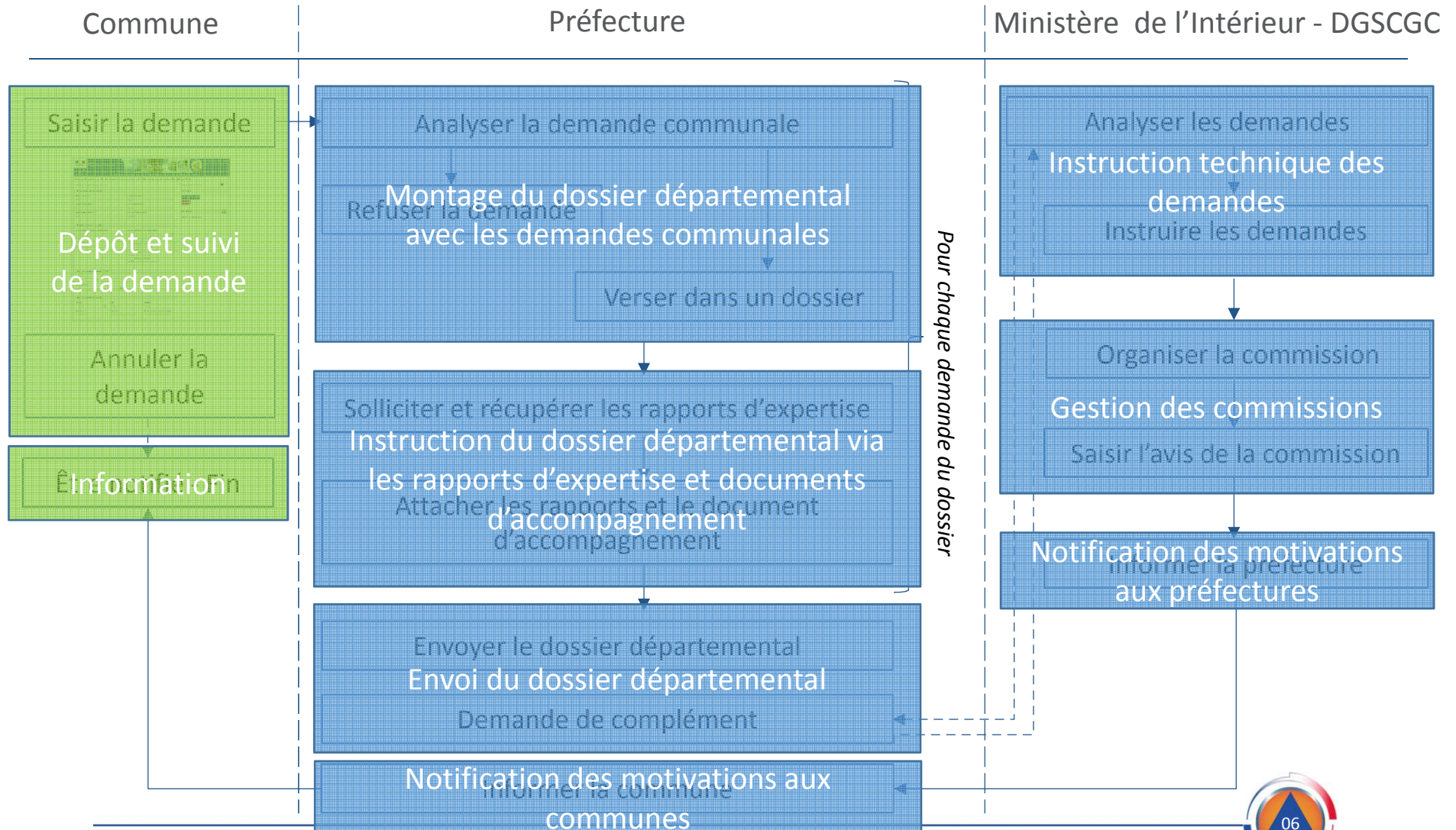
Suivre une demande

Site d'information

Prérequis

Présentation de la procédure

- La procédure normale



Présentation de la procédure

■ La procédure normale

• La Commune

- Dépose sa demande de reconnaissance et l'envoie à la préfecture.

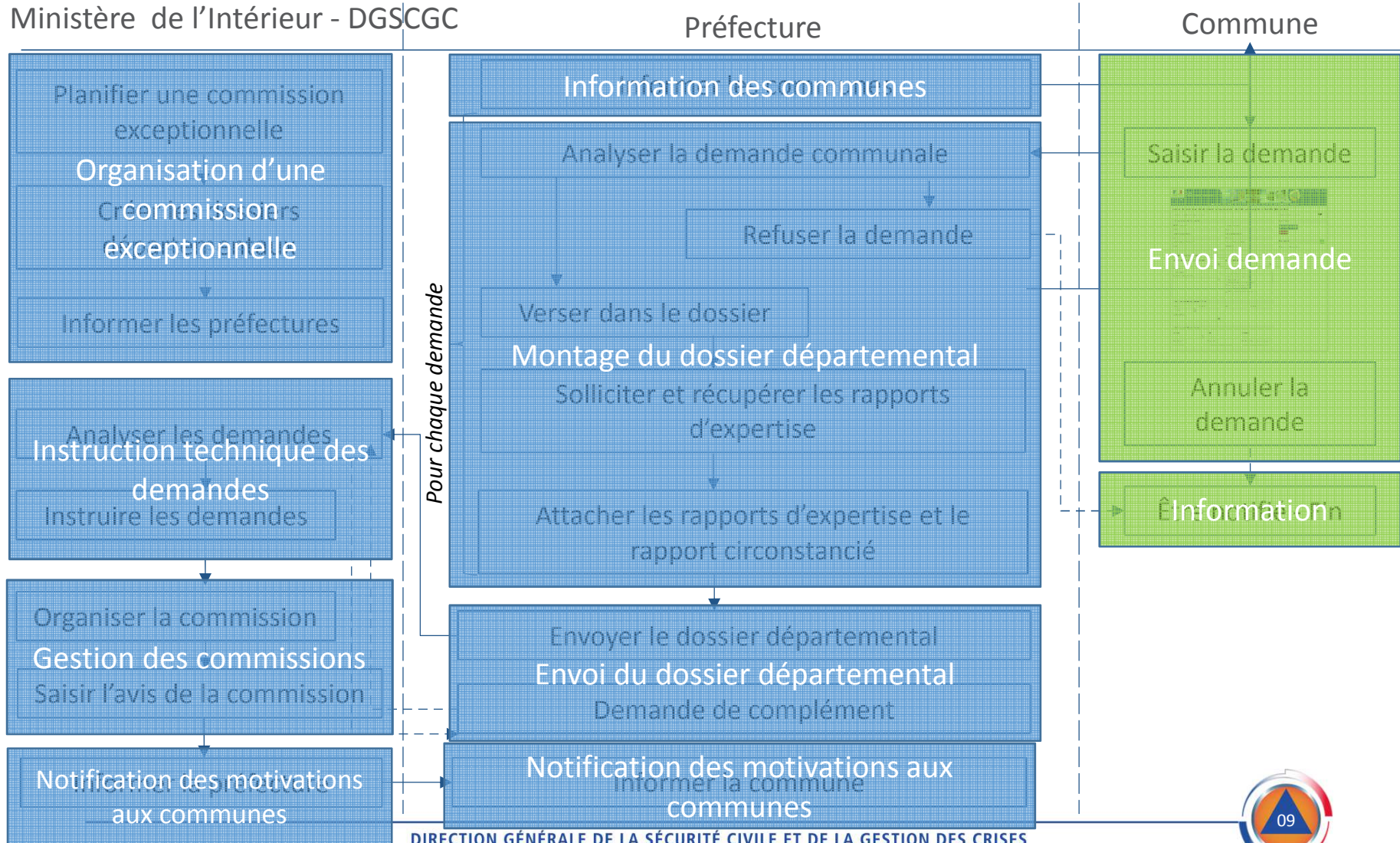
• La Préfecture

- Vérifie la validité de la demande communale, puis refuse la demande ou la verse dans un dossier.
- Demande les rapports d'expertise puis, à réception les vérifie et les attache aux demandes.
- Attache des pièces complémentaires aux demandes (lettre du préfet, autres pièces facultatives).
- Une fois que toutes les demandes du dossier sont complètes, il transmet le dossier au ministère de l'Intérieur (DGSCGC – Mission catastrophes naturelles).
- **Le ministère de l'Intérieur** (DGSCGC – Mission catastrophes naturelles)
- Vérifie les demandes et les documents joints au dossier, demande un complément si nécessaire.
- Instruit les demandes et les présente en commission interministérielle.
- Saisie dans l'application l'avis rendu par la commission interministérielle sur chaque demande.
- Organise la signature et la publication au Journal Officiel de l'arrêté proposé suite à la commission.
- Une fois l'arrêté publié, informe la préfecture des motivations des décisions prises par les ministres.
- **La Préfecture**
- Une fois les motivations des décisions transmises, la préfecture en informe la commune concernée.



Présentation de la procédure

- La procédure accélérée



Présentation de la procédure

■ La procédure accélérée

- **Le ministère de l'Intérieur** (DGSCGC – Mission catastrophes naturelles).
 - Planifie une commission accélérée et crée les dossiers départementaux dans iCatNat.
 - Informe les préfetures du déclenchement d'une procédure accélérée.
- **La Préfecture**
 - Informe les mairies des communes concernées de l'organisation de la procédure accélérée.
- **La Commune**
 - Dépose sa demande de reconnaissance et l'envoie à la préfecture.
- **La Préfecture**
 - Vérifie la validité de la demande communale, puis refuse la demande ou la verse dans le dossier créé par le ministère de l'intérieur.
 - Attache des pièces complémentaires aux demandes : rapport circonstancié, liste des communes concernées et autres pièces facultatives.
 - Une fois que toutes les demandes du dossier sont complètes, il transmet le dossier au ministère de l'Intérieur (DGSCGC – Mission catastrophes naturelles).
- **Le ministère de l'Intérieur** (DGSCGC – Mission catastrophes naturelles)
 - Vérifie les demandes et les documents joints au dossier, demande un complément si nécessaire.
 - Sollicite auprès des organismes d'expertise les rapports d'analyse permettant d'évaluer l'intensité du phénomène naturel.
 - Instruit les demandes et les présente en commission interministérielle.
 - Saisie dans l'application l'avis rendu par la commission interministérielle sur chaque demande.
 - Organise la signature et la publication au Journal Officiel de l'arrêté proposé suite à la commission.
 - Une fois l'arrêté publié, informe la préfecture des motivations des décisions prises par les ministres.
- **La Préfecture**
 - Une fois les motivations des décisions transmises par le ministère de l'intérieur, la préfecture en informe la commune concernée.

Sommaire

Introduction

Présentation de la procédure

Déposer une demande

Suivre une demande

Site d'information

Prérequis

Déposer une demande - Page d'accueil

■ Page d'accueil

L'utilisateur Commune accède directement à la page d'accueil du téléservice fournie par l'administration.

Cliquer sur le bouton  pour commencer la déclaration d'une demande de reconnaissance de Cat. Nat.



The image shows a screenshot of the iCatNat web portal. At the top, there is a blue header with the French Republic logo, the text 'iCatNat internet Catastrophes Naturelles', and the logo of the 'DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES'. Below the header, the main content area is titled 'Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle'. The text explains the process in two steps: 1. Declaring identity and the commune affected by the disaster. 2. Submitting the commune's request for recognition. A blue 'Accéder' button is located at the bottom of the page.

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

iCatNat
internet Catastrophes Naturelles

Site d'information | Mentions légales

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Madame, Monsieur,

Vous entrez dans le système iCatNat et vous souhaitez déposer une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cette opération se déroulera en 2 étapes :

1. La première étape consiste à déclarer votre identité et à saisir la commune concernée par l'aléa. A l'issue de cette étape, vous recevrez deux messages par voie électronique qui vous permettront de saisir votre demande communale (un lien et une clé d'authentification).
2. La deuxième étape vous permettra de saisir votre demande commune de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Celle-ci fera l'objet d'une instruction jusqu'à la publication d'un arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Vous pourrez consulter votre demande communale en utilisant le lien et la clé d'authentification qui vous seront transmis.

Pour plus d'information, contactez le service en charge des catastrophes naturelles de votre préfecture.



Déposer une demande - Etape 1

■ Etape 1 : identification du demandeur et de la commune

Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (Etape 1/2)

Le symbole * indique les champs obligatoires

Informations du demandeur 1

Civilité * Civilité...	Nom *	Prénom *
Téléphone *	Courriel *	Confirmer l'adresse électronique *

Localisation du phénomène 2

INSEE commune *	Libellé commune *
Numéro département *	Libellé département *
Numéro arrondissement *	Libellé arrondissement *

3 Quel est le résultat de l'opération mathématique $3 + 9$? *

4

Renseigner les informations marquées d'un astérisque *

- **Information du demandeur** : Identité et coordonnées de l'agent municipal déposant la demande pour la commune.
- **Localisation du phénomène** : la commune sur laquelle l'aléa s'est produit.

Déposer une demande - Etape 1

■ 1 - Identifier le demandeur

Informations du demandeur		
Civilité *	Nom *	Prénom *
<input type="text" value="Monsieur"/>	<input type="text" value="DUPOND"/>	<input type="text" value="Martin"/>
Téléphone *	Courriel *	Confirmer l'adresse électronique *
<input type="text" value="0212345678"/>	<input type="text" value="martin.dupond@mairie-argol.fr"/>	<input type="text" value="martin.dupond@mairie-argol.fr"/>

Renseigner les informations marquées d'un astérisque *

Renseigner les informations du demandeur :

- **son identité** : Civilité, Nom et Prénom
- **ses coordonnées** : Téléphone et Courriel

Remarques :

- **Le demandeur sera identifié comme l'interlocuteur privilégié** de la préfecture lors de l'instruction du dossier.
- **L'adresse électronique du demandeur doit être une boîte professionnelle.** Les demandes déposées par un demandeur identifié par une boîte personnelle (ex : martin.dupond@gmail.com) seront systématiquement rejetées.
- **L'adresse électronique professionnelle du demandeur peut être celle d'une boîte fonctionnelle de la mairie ou d'un de ses services.**

Déposer une demande - Etape 1

■ 2 - Localiser le phénomène

Localisation du phénomène	
INSEE commune *	Libellé commune *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro département *	Libellé département *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro arrondissement *	Libellé arrondissement *
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Renseigner les informations marquées d'un astérisque *

Sélectionner la commune :

- **numéro INSEE** et **libellé de la commune**

Une **aide à la sélection** est proposée à la saisie des premiers caractères dans les champs INSEE et Libellé de la commune.

Sélectionner la commune concernée, les autres informations sur l'arrondissement et le département sont alors automatiquement renseignées.

INSEE commune *
29
29001 - Argol
29002 - Arzano
29003 - Audierne
29004 - Bannalec
29005 - Baye
29007 - Berrien
29008 - Beuzec-Cap-Sizun
29010 - Bodilis

INSEE commune *
Libellé commune *
29001 - Argol
74019 - Argonay
80025 - Argoules
55037 - Beaufort-en-Argonne
55038 - Beaulieu-en-Argonne
08055 - Beaumont-en-Argonne
51047 - Belval-en-Argonne
55068 - Brabant-en-Argonne

Déposer une demande - Etape 1

■ 3 - Valider le formulaire

Renseigner le **champ de contrôle** proposant une opération mathématique simple. Ce champ vise à vérifier que la demande n'est pas déposée par un robot.

Quel est le résultat de l'opération mathématique $3 + 9$? *

Cliquer sur le bouton  pour valider la 1^{ère} étape d'identification et enregistrer les informations.

Une nouvelle page s'affiche indiquant les prochaines étapes à suivre pour finaliser la demande :



The screenshot shows the header of the iCatNat website, including the French Republic logo, the text 'iCatNat internet Catastrophes Naturelles', and the 'MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR' logo. The main navigation bar reads 'DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES'. The page title is 'Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle'. The main content area contains the following text:

Madame, Monsieur,

Vous allez quitter le système iCatNat.

Votre identification a bien été enregistrée.

Vous allez recevoir deux messages par voie électronique qui vous permettront de saisir votre demande communale.

Déposer une demande – Etape 2 : recevoir les identifiants

Une fois la 1^{ère} étape validée, 2 notifications (deux messages courriel) sont envoyées par voie électronique à l'adresse courriel renseignée précédemment.

Ces notifications contiennent le **lien d'accès** et la **clé d'authentification** permettant de se connecter et de finaliser la demande.

Notification – lien d'accès

From noreply@icatnat.gouv.fr
Subject **[iCatNat] - Accès à ma demande (1/2)**
To Martin DUPOND <martin.dupond@mairie-argol.fr>

HTML

Monsieur DUPOND Martin,

Vous souhaitez déposer une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Afin de saisir votre demande communale, cliquez sur le lien ci-dessous :

[http://www.argol.fr/etat-de-catastrophe-naturelle/116](#)

Ce lien est permanent, il vous permettra ensuite de suivre l'état d'avancement de votre demande communale.

Pour plus d'information, contactez le service en charge des catastrophes naturelles de votre préfecture.

Bien cordialement,

Cette notification a été générée en automatique par l'application iCatNat.

Notification – clé d'authentification

From noreply@icatnat.gouv.fr
Subject **[iCatNat] - Clé d'authentification pour ma demande (2/2)**
To Martin DUPOND <martin.dupond@mairie-argol.fr>

HTML

Monsieur DUPOND Martin,

Vous souhaitez déposer une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Afin de saisir votre demande communale, il vous sera demandé une clé d'authentification :

7A6T3M4yCp46.P40

Pour plus d'information, contactez le service en charge des catastrophes naturelles de votre préfecture.

Bien cordialement,

Cette notification a été générée en automatique par l'application iCatNat.



Ces identifiants (lien d'accès et clé d'authentification) sont **permanents**. Ils permettent de **finaliser la demande** puis de **consulter son état d'avancement** une fois envoyée à la Préfecture. **Ils doivent être conservés.**

Il faut vérifier que les courriels envoyés par no-reply ne sont pas envoyés dans les SPAM ou courriers indésirables

Déposer une demande – Etape 2 : finaliser l'indentification

Finaliser l'identification dans iCatNat en cliquant le [lien d'accès](#) intégré dans le message courriel reçu.

La page de connexion suivante s'affiche :

Le symbole * indique les champs obligatoires

Compléter ma demande - Demandeur : Monsieur Martin DUPOND - Commune : Argol

1 Clé d'authentification *

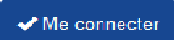
2 Quel est le résultat de l'opération mathématique 7 + 6 ? *

J'ai perdu ma clé d'authentification

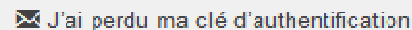
3 Me connecter

Renseigner les informations marquées d'un astérisque * :

- La **clé d'authentification** transmise par voie électronique (courriel reçu à part)
- Le **champ de contrôle opération mathématique** : il vise à vérifier que la demande n'est pas déposée par un robot.

Cliquer sur le bouton  pour finaliser la demande.

S'il a perdu le courriel contenant la **clé d'authentification** associée à la demande, l'agent municipal peut la récupérer en cliquant sur le bouton :



En revanche, s'il a perdu le courriel **contenant le lien d'accès**, l'agent municipal doit prendre contact avec sa préfecture afin que cette dernière le génère à nouveau vers l'adresse courriel de son choix.

Déposer une demande - Etape 2

■ Vue générale

Renseigner les informations marquées d'un astérisque *

1. Localisation du phénomène :

Ces informations ont été complétées lors de l'identification de la commune déposant une demande (étape 1/2).

2. Identification du phénomène :

- la date et heure de début et de fin.
- le type de phénomène à l'origine des dommages.
- évaluation du nombre de bâtiments endommagés.
- les mesures de prévention préexistantes et adoptées.

3. Informations sur l'autorité municipale compétente

- Identité et fonction de l'autorité municipale déposant la demande ou de son représentant (maire, adjoint au maire...).
- la date de signature de la demande.

4. Informations sur l'agent municipal déposant la demande :

Identité et coordonnées de l'agent.

5. Attacher le ou les documents constitutifs de la demande

6. Envoyer la demande

au service de l'État de votre département compétent qui l'instruira (Préfecture, DDI...).

Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (Etape 2/2)

Le symbole * indique les champs obligatoires

Comment remplir son Cerfa ?

1 Localisation du phénomène

INSEE commune * 29001 Libellé commune * Argol
Numéro département * 29 Libellé département * Finistère
Numéro arrondissement * 292 Libellé arrondissement * Châteaulin

2 Identification du phénomène

Date et heure de début du phénomène * Date et heure de fin du phénomène *
Phénomène * Sélectionner... Mesures de prévention *
Bâtiments endommagés * 0 Arrêté de mise en péril
 Aucune mesure de prévention
 Études en cours
 Interdiction d'accès aux habitations
 PPR avalanches approuvé
 PPR inondations approuvé
 PPR mouvements de terrain approuvé

3 Informations du signataire CERFA

Civilité * Prénom * Nom * Fonction *
Civilité... Prénom Nom Fonction
Cerfa signé le *

4 Informations du demandeur

Civilité * Nom * Prénom *
Monsieur Nom Prénom
Téléphone * Courriel * Confirmer l'adresse électronique *
0123456789 Nom.Prénom@exemple.gouv.fr Nom.Prénom@exemple.gouv.fr

6 Opérations

5 Documents

Pièces complémentaires



Pour plus d'informations, utiliser le lien :

[Comment remplir son Cerfa ?](#)



Déposer une demande - Etape 2

- 1 - Localiser le phénomène

Localisation du phénomène	
INSEE commune *	Libellé commune *
29001	Argol
Numéro département *	Libellé département *
29	Finistère
Numéro arrondissement *	Libellé arrondissement *
292	Châteaulin

Ces informations sont reprises de l'étape 1/2 au cours de laquelle l'agent municipal utilisant iCatNat a identifié la commune déposant une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les informations identifiant la commune demanderesse sont pré-remplies et non modifiables à l'étape 2/2.

Déposer une demande - Etape 2

■ 2 - Identifier le phénomène

Identification du phénomène

Date et heure de début du phénomène *	Date et heure de fin du phénomène *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Phénomène *	Mesures de prévention *
<input type="text" value="Sélectionner..."/>	<input type="checkbox"/> Arrêté de mise en péril
Bâtiments endommagés *	<input type="checkbox"/> Aucune mesure de prévention
<input type="text" value="0"/>	<input type="checkbox"/> Études en cours
	<input type="checkbox"/> Interdiction d'accès aux habitations
	<input type="checkbox"/> PPR avalanches approuvé
	<input type="checkbox"/> PPR inondations approuvé
	<input type="checkbox"/> PPR mouvements de terrain approuvé

L'agent municipal renseignant le formulaire dématérialisé est d'abord invité à renseigner les données permettant d'identifier le phénomène naturel à l'origine des dégâts recensés.

Tous les champs marqués d'un astérisque * doivent être renseignés sinon la demande n'est pas validée.

Déposer une demande - Etape 2

■ Période

Utiliser le **calendrier** pour sélectionner la date et l'heure de début et fin de phénomène.

Le jour de début et de fin du phénomène peuvent être identiques (*exemple : inondation provoquée par un orage violent se produisant un jour donné*).

Les heures de début et de fin du phénomène sont des données facultatives. Par défaut, l'application retient 00h00 pour l'heure de début et 23h59 pour l'heure de fin du phénomène.

Date et heure de fin du phénomène *

The image shows a calendar interface for January 2018. The date '9' is selected in the calendar grid. To the right of the calendar, the time '23:59' is displayed, indicating the end time of the phenomenon.

■ Phénomène

Sélectionner dans la liste déroulante le type de phénomène naturel à l'origine des dégâts.

Une **aide à la sélection définissant la nature** du phénomène s'affiche lorsqu'un type de phénomène est sélectionné.

Chaque demande dématérialisée ne porte que sur un seul phénomène. Si la commune est touchée par plusieurs phénomènes en même temps, elle devra saisir plusieurs demandes dans iCatNat : une pour chaque phénomène (*exemple : une commune touchée par un violent orage provoquant des inondations par ruissellement et coulées de boue et par débordement de cours d'eau devra déposer deux demandes*).

Phénomène *

- Sélectionner...
- A1 - Inondation par débordement d'un cours d'eau
- A2 - Inondation par ruissellement et coulée de boue associée
- A3 - Inondation par remontée de nappe phréatique
- B - Crue torrentielle (en région montagneuse)
- C - Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)**
- D - Mouvement de terrain (hors sécheresse)
- E - Ce phénomène est identifié dans les régions littorales. On distingue : les submersions marines qui sont associées à un franchissement et/ou à la destruction des digues
- F - naturelles ou artificielles d'une côte ; l'érosion marine qui provoque le recul du trait de
- G - côte ; le tsunami provenant d'un séisme sous marin.
- H -
- I -

Déposer une demande - Etape 2

■ Complément

En fonction du phénomène naturel à l'origine des dommages, des informations complémentaires peuvent être demandées.

A titre d'exemple, lorsque la demande porte sur des inondations par débordement d'un cours d'eau, le ou les cours d'eau (fleuve, rivière, ruisseau...) qui ont débordé doivent être identifiés.

■ Nombre de bâtiments endommagés

Il s'agit d'évaluer le nombre de bâtiments endommagés par le phénomène naturel. Ce nombre est une estimation établie par la commune à la date du dépôt de la demande de reconnaissance catastrophe naturelle. Il n'a pas à être mis à jour une fois la demande déposée.

Une demande peut être déposée même si un seul bâtiment est endommagé par le phénomène naturel en cause.

■ Mesures de prévention

Il s'agit d'identifier les mesures de prévention des risques existants avant la survenue du phénomène naturel (PPR...) mais également les mesures adoptées suite à sa survenue (arrêté de péril, interdiction d'accès...).

Si aucune de ces mesures n'a été prise, il faut cocher la case « absence de mesure de prévention ».

Phénomène *

A1 - Inondation par débordement d'un cours d'eau

Cours d'eau concerné *

Rivière Marne, ruisseau du Réal...

Bâtiments endommagés *

0

Mesures de prévention *

- Arrêté de mise en péril
- Aucune mesure de prévention
- Études en cours
- Interdiction d'accès aux habitations
- PPR avalanches approuvé
- PPR inondations approuvé
- PPR mouvements de terrain approuvé

Déposer une demande - Etape 2

- 3 - Identifier l'autorité municipale décidant du dépôt de la demande cat.nat.

Informations du signataire CERFA

Civilité *	Prénom *	Nom *	Fonction *
<input type="text" value="Civilité ..."/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cerfa signé le *			
<input type="text"/>			

Il s'agit de renseigner les informations permettant d'identifier **l'autorité municipale qui a pris la décision de déposer une demande** de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au nom de la commune :

- **son identité** : Civilité, Prénom, Nom.

- **ses fonctions au sein de la commune** : Maire, adjoint au Maire...

Il faut également renseigner la **date de dépôt de la demande communale** à l'aide du calendrier. Cette date est la date à laquelle la demande est déposée dans l'application informatique. Par défaut, c'est la date du jour qui est affichée.

La loi exige que le délai entre la date de la demande communale de reconnaissance et la date de début de survenance du phénomène naturel soit inférieur à 18 mois (art. L.125-1 du Code des Assurances).

Cerfa signé le *

<	janvier 2018							>
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di		
1	2	3	4	5	6	7		
8	9	10	11	12	13	14		
15	16	17	18	19	20	21		
22	23	24	25	26	27	28		
29	30	31	1	2	3	4		
5	6	7	8	9	10	11		
							🗑️	

Déposer une demande - Etape 2

4 - Identifier l'agent municipal déposant la demande dans iCatNat

Informations du demandeur		
Civilité * Monsieur	Nom * DUPOND	Prénom * Martin
Téléphone * 0212345678	Courriel * martin.dupond@mairie-argol.fr	Confirmer l'adresse électronique * martin.dupond@mairie-argol.fr

Ces informations sont reprises de l'étape 1/2 au cours de laquelle l'agent municipal utilisant iCatNat s'est identifié pour pouvoir déposer la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune. **Les informations identifiant l'agent municipal déposant la demande dans l'application sont pré-remplies mais elles sont modifiables.**

Les coordonnées de l'agent municipal seront utilisées par les services de l'État qui instruiront la demande communale (préfecture, DDI...). **Cet agent sera identifié comme l'interlocuteur privilégié** au sein des services municipaux pour les services de l'État en charge de l'instruction de la demande. Il sera sollicité si besoin pour compléter le dossier transmis dans iCatNat.

Adresse électronique :

- **Seule l'utilisation d'une adresse professionnelle est autorisée** dans iCatNat. Les demandes déposées par un demandeur identifié par une boîte personnelle (ex : *martin.dupond@gmail.com*) seront systématiquement rejetées.

- **L'adresse électronique professionnelle du demandeur peut être celle d'une boîte fonctionnelle de la mairie** ou d'un de ses services.

Déposer une demande - Etape 2

■ 5 - Attacher des documents

5.1 – Identification des documents pouvant être déposés dans iCatNat

Une fois le formulaire dématérialisé renseigné, l'agent municipal peut déposer des pièces complémentaires à l'appui de la demande communale. Seuls des **documents informatisés au format .pdf** peuvent être déposés dans l'application.

Il existe deux types de pièces complémentaires :

- **La déclaration sur l'honneur de l'autorité municipale :**

. Il s'agit d'une **pièce obligatoire du dossier** permettant d'authentifier la demande communale. Si cette pièce n'est pas attachée à la demande, celle-ci sera systématiquement rejetée par le service de l'État instruisant la demande.

. Un modèle de déclaration est accessible sur le site d'information d'iCatNat.



Il n'est pas possible d'un CERFA papier signé comme déclaration sur l'honneur.

- **Les fichiers facultatifs :**

. La commune peut déposer à l'appui de sa demande toute pièce susceptible d'éclairer les services de l'État sur l'intensité du phénomène naturel à l'origine des dommages recensés par la commune : courrier du Maire, bilan d'intervention des services municipaux... **Cependant ces pièces ne sont pas nécessaires à l'instruction de la demande.**


. Le nombre de fichiers facultatifs est limité en nombre (3 documents) et en poids (4 Mo). **La transmission de photos et de tout document contenant des informations personnelles des sinistrés est prohibée** dans iCaNat.

. Au besoin, les services de l'État en charge de l'instruction de la demande communale prendront contact avec la mairie pour disposer de documents complémentaires si cela s'avérait nécessaire pour étayer la demande communale.

Déposer une demande - Etape 2

■ 5 - Attacher des documents

5.2 – Comment attacher des documents dans iCatNat


- Cliquer sur le bouton  pour attacher des documents à la demande communale.

- La fenêtre « Attacher un document » s'ouvre.

- Sélectionner le type de document à attacher dans la liste déroulante : *fichiers facultatifs* ou *attestation sur l'honneur* de l'autorité municipale.



Sélectionner le fichier .pdf souhaité sur le poste de travail de l'agent municipal en cliquant sur le bouton 

 **Plusieurs contrôles sont effectués automatiquement** par l'application avant l'attachement du document : type du document (.pdf), poids du document et sur le nombre de documents attachés.

En cas d'erreur, un message s'affiche afin d'identifier la correction à apporter. A titre d'exemple, si l'application détecte une erreur sur le type de fichier déposé, le message suivant s'affiche :



Ce type de fichier est invalide.
Seuls les types de fichiers suivants sont acceptés : .pdf

Déposer une demande - Etape 2


■ 5 - Attacher des documents

5.3 – Contrôler les documents déposés dans iCatNat avant la validation de l'envoi de la demande dématérialisée

Une fois attachés, les documents apparaissent dans la section *Documents* du formulaire dématérialisée. Il faut vérifier que les documents déposés sont ceux souhaités et qu'il n'y a pas eu d'erreur de manipulation lors du dépôt. Il est possible de consulter un document en cliquant sur son nom (*ouverture du document en version .pdf*).

Exemple : cliquez sur

Si, lors du contrôle, il est constaté qu'un mauvais document a été déposé dans iCatNat, il faut :

- le supprimer en cliquant sur le bouton  ;
- Puis, déposer le bon document (*procédure décrite au point 5.2*).

L'application contrôle que **l'attestation sur l'honneur** de l'autorité municipale soit bien jointe à la demande dans la mesure où il s'agit d'une pièce obligatoire. Un message d'erreur apparaît en cas d'oubli. Toute demande communale transmise sans cette attestation sur l'honneur (mauvaise pièce déposée) sera systématiquement rejetée.



Pour information :

Un document de synthèse de la demande déposée par la commune est généré automatiquement par l'application lors de l'envoi de la demande dans iCatNat (*procédure décrite au point 6 du présent document*).

Ce document reprend les informations saisies dans le formulaire et est attaché à la demande. L'application envoie un message à l'adresse courriel de la commune identifiée lors du dépôt de la demande.

Ce message contient en pièce jointe ce document de synthèse qui fait office de preuve de dépôt :

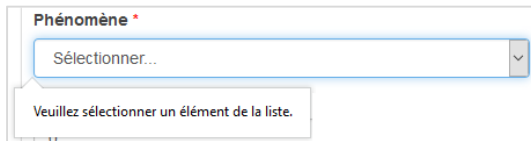


Déposer une demande - Etape 2

6 - Envoyer la demande dématérialisée

Une fois les informations requises renseignées dans le formulaire dématérialisé et les documents nécessaires attachés au formulaire, cliquer sur le **bouton envoyer la demande** dans la rubrique « opération » :

Si des informations sont manquantes, un message s'affiche sous les champs concernés :



Phénomène *

Sélectionner...

Veuillez sélectionner un élément de la liste.

Lorsque la demande est complète, une **fenêtre de confirmation** s'ouvre.

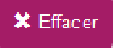
Cliquer alors sur le **bouton valider** pour transmettre la demande.

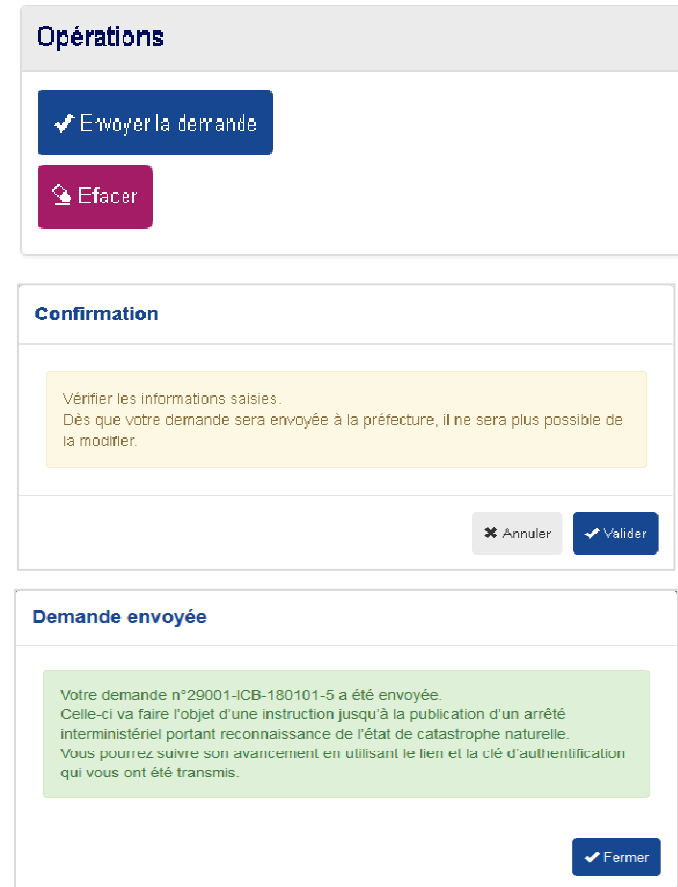
Le traitement se lance et vérifie la cohérence des informations saisies, en particulier les dates, un message d'erreur s'affiche le cas échéant, par exemple :

La date de fin du phénomène doit être antérieure à la date de signature du CERFA.

Une fois le traitement finalisé, une **fenêtre d'information** s'ouvre et confirme que la demande communale a bien été envoyée. Le message indique le **numéro de référence** de la demande créée dans l'application iCatNat.



Le bouton  **Erfacer** de la rubrique « opération » permet d'effacer l'ensemble des informations saisies dans le formulaire dématérialisé (cf. points 1 à 4).



Opérations

✓ Envoyer la demande

Erfacer

Confirmation

Vérifier les informations saisies.
Dès que votre demande sera envoyée à la préfecture, il ne sera plus possible de la modifier.

✕ Annuler ✓ Valider

Demande envoyée

Votre demande n°29001-ICB-180101-5 a été envoyée.
Celle-ci va faire l'objet d'une instruction jusqu'à la publication d'un arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Vous pourrez suivre son avancement en utilisant le lien et la clé d'authentification qui vous ont été transmis.

✓ Fermer

Déposer une demande - Etape 2

■ 7 - Récapitulatif de la demande

Une notification est envoyée à l'adresse courriel de l'agent municipal ayant déposé la demande communale avec en pièce jointe un document Cerfa généré automatiquement par l'application. Ce document constitue une preuve de dépôt de la demande.

From noreply@icatnat.gouv.fr
Subject [iCatNat] - Récépissé de la demande 29001-ICB-180108-2
To Martin DUPOND <martin.dupond@mairie-argol.fr>

HTML

Monsieur DUPOND Martin,

Votre demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été envoyée à la préfecture du 29 - Finistère sous la référence 29001-ICB-180108-2.

Rappel de la localisation et de l'identification du phénomène :

- Commune : 29001 - Argol
- Phénomène : ICB - Inondation par débordement d'un cours d'eau du 08/01/2018 00:00 au 09/01/2018 23:59

Celle-ci va faire l'objet d'une instruction jusqu'à la publication d'un arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour plus d'information, contactez le service en charge des catastrophes naturelles de votre préfecture.

Bien cordialement,

Cette notification a été générée en automatique par l'application iCatNat.

Loi n°82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE
L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Référence iCatNat : 29001-ICB-180108-2

Localisation du phénomène	
Commune :	Argol (29001)
Département :	Finistère (29)
Arrondissement :	Châteaulin (292)

Date et heure du phénomène	
Du : 08/01/2018 00:00 au 09/01/2018 23:59	

Identification du phénomène	
A1 - Inondation par débordement d'un cours d'eau (Cours d'eau concerné : Aulha)	

Mesures de prévention	
FPR inondation: approuvé	

Nombre de bâtiments endommagés	
10	

Signataire			
Civilité :	Monsieur	Fonction :	Maire
Nom :	DUPOND	Date :	10/01/2018
Prénoms :	Martin		



Une notification est également envoyée à la Préfecture pour l'avertir qu'une nouvelle demande vient d'être déposée.

Déposer une demande - Etape 2

■ 8. Le dépôt d'une nouvelle demande

Une fois la demande envoyée, une nouvelle fenêtre s'ouvre proposant de saisir **une nouvelle demande pour la même commune**.

Un même évènement météorologique peut en effet être à l'origine de plusieurs phénomènes naturels à l'origine de dommages.

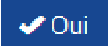
Ainsi de violents orages peuvent être à l'origine d'inondations pour coulées de boues et ruissèlements et pour débordement de cours d'eau. La commune doit alors déposer deux demandes dans iCatNat.



Saisir une nouvelle demande

Voulez vous saisir une nouvelle demande pour la commune 29001 - Argol ?

Un nouveau lien d'accès et une nouvelle clé d'authentification vous seront envoyés par voie électronique.

Cliquer sur le bouton  pour saisir une **nouvelle demande**.

Le formulaire de déclaration d'une demande est vierge, seules sont pré-remplies les informations relatives à la localisation de phénomène (commune...) et à l'identité de l'agent municipal demandeur.

La nouvelle demande doit être renseignée comme indiqué aux points 1 à 6 du présent document.

Comme pour la première demande, **deux notifications** sont envoyées par voie électronique à l'adresse courriel de l'agent municipal déposant la demande dans iCatNat. Ces notifications contiennent le **lien d'accès** et la **clé d'authentification** permettant de se connecter ensuite à la nouvelle demande.

Sommaire

Introduction

Présentation de la procédure

Déposer une demande

Suivre une demande

Site d'information

Pré-requis

II. Comment remplir son Cerfa dématérialisé?

■ Consultation de la demande

Une fois la demande envoyée dans l'application iCatNat, l'écran de consultation de la demande s'affiche et présente les rubriques suivantes :

1. Synthèse et état d'avancement :

Cette rubrique précise le **statut de la demande**, c'est-à-dire l'état de son instruction. A chaque statut correspond une étape de l'instruction. Un document accessible sur le site d'information d'iCatNat dénommé « **définition des statuts des demandes en mairie** » permet d'identifier à quelle étape correspond chaque statut.

La **date de commission** permet de connaître à quelle date la demande communale sera étudiée en commission interministérielle.

2. Détail demande Cerfa :

Cette rubrique synthétise les informations renseignées par l'agent municipal ayant déposé la demande communale dans iCatNat.

3. Informations du demandeur :

Cette rubrique rappelle le nom et coordonnées de l'agent municipal ayant déposé la demande communale dans iCatNat.

4. Pièces complémentaires :

Cette rubrique liste les pièces jointes déposées par la commune avec sa demande. Il est possible de visualiser ces pièces en cliquant sur leur nom.

5. Opérations

Le bouton « annuler ma demande » permet à la commune de renoncer à sa demande.



Il est toujours possible de se connecter à cet écran de synthèse en utilisant le lien d'accès et la clé d'authentification transmis pour se connecter initialement. Il faut donc conserver ces les deux courriels qui les contiennent et qui ont été envoyés à l'adresse électronique identifiée par l'agent municipal ayant déposé la demande dans l'application (cf. points 1 du présent document).

The screenshot shows the 'iCatNat Internet Catastrophes Naturelles' interface. At the top, it identifies the 'MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR' and the 'DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES'. The main content is titled 'Détail de la demande 29001-ICB-180108-1'. It is divided into several sections:

- Synthèse et état d'avancement (1):** A table with fields: Référence (29001-ICB-180108-1), Commune (29001 - Argol), Phénomène (ICB - Inondation par ruissellement et coulée de boue associée), Statut (Demande déposée le 16/01/2018), and Commission (du).
- Détail demande cerfa (2):** A table with fields: Référence (29001-ICB-180108-1), Commune (29001 - Argol), Département (29 - Finistère), Arrondissement (292 - Châteaulin), Phénomène (A2 - Inondation par ruissellement et coulée de boue associée du 08/01/2018 00:00 au 09/01/2018 23:59), Mesures de prévention (Arrêté de mise en péril), Bâtiments endommagés (1), Signataire (Monsieur DUPOND Martin, Fonction Maire), and Cerfa signé le (09/01/2018).
- Informations du demandeur (3):** A table with fields: Civilité (Monsieur), Nom (DUPOND), Prénom (Martin), Courriel (martin.dupond@mairie-argol.fr), and Téléphone (0223456789).
- Opérations (5):** A button labeled 'Annuler ma demande'.
- Documents (4):** A section titled 'Pièces complémentaires' showing a document named 'Cerfa' with the file name 'Cerfa_29001-ICB-180108-1.pdf'.

Suivre une demande - Synthèse

■ Synthèse et état d'avancement

Synthèse et état d'avancement		
Référence	29001-ICB-180108-1	
Commune	29001 - Argol	
Phénomène	ICB - Inondation par débordement d'un cours d'eau	
Statut	Demande déposée	le 10/01/2018
Commission	du	

La rubrique **Synthèse et état d'avancement** contient les informations principales de la demande :

- L'information **référence** de la demande est codifiée
 - 29001 le code INSEE de la commune
 - ICB le code attribut du phénomène
 - 180108 la date de début de phénomène sous la forme année (18) mois (01) jour (08)
 - 1 un numéro d'incrémentation pour assurer l'unicité de la référence
- L'information **commune** rappelle le code INSEE et le libellé de la commune.
- L'information **phénomène** rappelle le code attribut et le libellé du phénomène.
- L'information **statut** indique l'état d'avancement de la demande et la date à laquelle l'état de la demande a été mis à jour.
- L'information **commission** est renseignée dès lors que la DGSCGC programme la demande dans une commission.

Suivre une demande - Synthèse - Statut

■ Statut de la demande

Libellé du statut	Définition du statut
Demande déposée	Dépôt d'une demande communale dans l'application iCatNat par la Mairie et envoyée aux services de l'État dans le département.
Demande inscrite en procédure accélérée	Demande communale inscrite en procédure accélérée par les services de l'État en charge de l'instruction de la demande communale dans le département (Préfecture, DDI...).
Demande refusée	Demande communale refusée par les services de l'État en charge de l'instruction.
Demande prise en compte	Demande communale acceptée par les services de l'État en charge de l'instruction dans le département.
Annulation demandée par la Mairie	Demande communale annulée à la demande de la mairie. Elle suppose une décision formalisée transmise signée par le maire ou son représentant.
Expertise en cours	Rapport(s) d'expertise en cours de réalisation par le ou les organismes mandatés par les services de l'État en charge de l'instruction.
Demande transmise à la DGSCGC	Demande communale dont l'instruction par les services de l'État dans le département est terminée et a été transmise au ministère de l'intérieur pour qu'elle soit présentée en commission interministérielle.
Instruction en cours	Instruction de la demande communale par le ministère de l'intérieur.
Arrêté en cours	L'arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans lequel la demande communale est traitée, est en cours de signature et de publication au Journal Officiel.
Arrêté notifié	L'arrêté interministériel dans lequel la demande communale est traitée, a été signé et publié au Journal Officiel. Les motivations de la décision ont été notifiées à la mairie de la commune concernée. La demande communale est traitée.
Réexamen ou recours gracieux	Statut correspondant à une situation où un recours gracieux ou une demande de réexamen (déposé par une commune ou un particulier) est pris en compte par le ministère de l'intérieur.
Recours contentieux	Statut correspondant à une situation où, suite à une décision d'annulation d'un arrêté interministériel adoptée par une juridiction administrative, la demande initiale de la commune est réexaminée.
Demande déjà traitée	Demande communale déjà traitée par les services de l'État. Situation où une même demande communale a été déposée par erreur à plusieurs reprises dans iCatNat. La demande ayant déjà été instruite, la demande en doublon déposée inutilement est alors supprimée.

Suivre une demande - Synthèse - Statut

■ Demande refusée

Dans le cas d'un refus de la demande de la part de la Préfecture, le motif du refus est affiché dans la section *Synthèse et état d'avancement*. **Tout refus est motivé** : informations incohérentes, absence de déclaration sur l'honneur de l'autorité municipale, adresse courriel renseignée par l'agent municipal non-conforme.

Synthèse et état d'avancement	
Référence	27100-ICB-180101-1
Commune	27100 - Bouleville
Phénomène	ICB - Inondation par ruissellement et coulée de boue associée
Statut	Demande refusée le 24/01/2018
Motivation du refus	Absence de déclaration sur l'honneur signée de l'autorité municipale.
Commission	du

Le demandeur est averti du refus de la demande par une notification envoyée par voie électronique.

Une demande refusée ne peut pas être modifiée : une nouvelle demande doit être déposée dans iCatNat.

De noreply@icatnat.gouv.fr
Sujet [iCatNat] - Refus de la demande 27100-ICB-180101-1
Pour Martin DUPOND <martin.dupond@interieur.gouv.fr>
Bonjour,
La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sous la référence 27100-ICB-180101-1 a été refusée.
Rappel des informations :
<ul style="list-style-type: none">• Commune : 27100 - Bouleville• Phénomène : ICB - Inondation par ruissellement et coulée de boue associée du 01/01/2018 00:00 au 02/01/2018 23:59
Motivation du refus :
refus de la demande
Cordialement,
Pour toute information complémentaire, veuillez contacter votre correspondant CatNat de votre Préfecture.

Suivre une demande - Synthèse - Commission

■ Commission

Chaque demande instruite par la préfecture de votre département est transmise pour avis à une commission interministérielle. La date de présentation de la demande en commission est affichée dans la rubrique « synthèse et état d'avancement » de l'écran de consultation de la demande :

Synthèse et état d'avancement		
Référence	29001-ICB-180108-2	
Commune	29001 - Argol	
Phénomène	ICB - Inondation par débordement d'un cours d'eau	
Statut	Instruction en cours	le 10/01/2018
Commission	du 18/01/2018	

Une fois l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au Journal Officiel, les informations associées à cette publication rendues accessibles :

Synthèse et état d'avancement			
Référence	29001-ICB-180108-2		
Commune	29001 - Argol		
Phénomène	ICB - Inondation par débordement d'un cours d'eau		
Statut	Arrêté notifié		le 10/01/2018
Commission	du 18/01/2018	avis Favorable	du 08/01/2018 au 09/01/2018
N° d'arrêté	NOR12345	du 15/01/2018	publié le 17/01/2018

Suivre une demande - Synthèse - *Commission*

- *Décision de la commission*

L'information **avis** informe l'utilisateur de la décision rendue par la commission interministérielle sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la période **du ... au ...**



L'avis rendu peut être **Défavorable, Favorable ou Ajourné** pour **tout ou partie de la période sollicitée** dans la demande communale de reconnaissance.

- *Publication de l'arrêté*

Les informations portant sur l'arrêté informe l'utilisateur que l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle datant **du ...** est référencé sous le numéro **N° d'arrêté** et a été publié au Journal Officiel (JO) **publié le ...** .

Suivre une demande - Synthèse - Commission

■ *Notification des motivations de l'arrêté*

Une fois l'arrêté publié au JO, la préfecture est informée des motivations des décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance adoptées par les ministres. **Ces motivations sont notifiées par la préfecture à la mairie de la commune concernée** dans un document formalisé (courrier signé du préfet hors iCatNat...).

L'information selon laquelle ces motivations ont été communiquées à la Mairie donne lieu à l'envoi d'un message électronique :

From noreply@icatnat.gouv.fr
Subject **[iCatNat] – Notification de la décision de la demande 29001-ICB-180108-2 par la préfecture**
To Martin DUPOND <martin.dupond@mairie-argol.fr>

HTML

Bonjour,

Suite à la parution de l'arrêté interministériel NOR12345 au Journal Officiel, votre préfecture vient de procéder, dans iCatNat, à la notification de la décision rendue concernant votre demande communale 29001-ICB-180108-2. Vous pouvez consulter votre demande communale en utilisant le lien et la clé d'authentification qui vous ont été transmis.

Pour plus d'information, contactez le service en charge des catastrophes naturelles de votre préfecture.

Bien cordialement.

Cette notification a été générée en automatique par l'application iCatNat.

Suivre une demande - Détail Cerfa

- Détail demande Cerfa

Détail demande cerfa	
Référence	29001-ICB-180108-1
Commune	29001 - Argol
Département	29 - Finistère
Arrondissement	292 - Châteaulin
Phénomène	A1 - Inondation par débordement d'un cours d'eau du 08/01/2018 00:00 au 09/01/2018 23:59
Cours d'eau concerné	Aulne
Mesures de prévention	PPR inondations approuvé
Bâtiments endommagés	10
Signataire	Monsieur DURANT Gérard Fonction Maire
Cerfa signé le	10/01/2018

La section **Détail demande Cerfa** reprend les informations saisies lors de la déclaration de la demande.

Suivre une demande - Demandeur

- Informations relatives à l'agent municipal ayant déposé la demande

Informations du demandeur	
Civilité	Monsieur
Nom	DUPOND 
Prénom	Martin
Courriel	martin.dupond@mairie-argol.fr
Téléphone	0223456789

La rubrique **Informations du demandeur** reprend les informations saisies lors de la déclaration de la demande.

Les coordonnées de l'agent municipal sont utilisées par les services de l'État qui instruisent la demande communale (préfecture, DDI...). **Cet agent sera identifié comme l'interlocuteur privilégié** au sein des services municipaux pour les services de l'État en charge de l'instruction de la demande.

Adresse électronique :

- **Seule l'utilisation d'une adresse professionnelle est autorisée** dans iCatNat. Les demandes déposées par un demandeur identifié par une boîte personnelle (ex : martin.dupond@gmail.com) seront systématiquement rejetées.

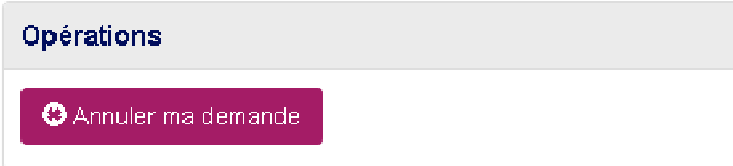
- **L'adresse électronique professionnelle du demandeur peut être celle d'une boîte fonctionnelle de la mairie** ou d'un de ses services.

- **Si la mise à jour des informations** relatives à l'agent municipal ayant déposé la demande **est nécessaire**, il faut prendre contact avec votre préfecture indiquant la référence de la ou des demandes concernées.

Suivre une demande - Opérations


■ Annuler la demande (1/2)

Dans la section **Opérations** le  permet d'annuler la demande de reconnaissance.

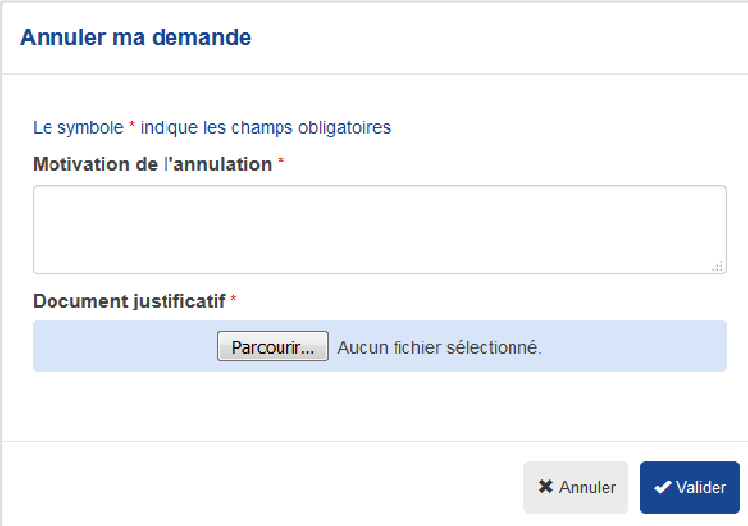


The screenshot shows a grey header bar with the text 'Opérations'. Below it, there is a white box containing a purple button with a white asterisk icon and the text 'Annuler ma demande'.

La fenêtre *Annuler ma demande* s'affiche :

- Saisir la **motivation de l'annulation** (biens endommagés non assurés, non couverts par la garantie cat.nat...)
- Télé-verser un **document justificatif** (courrier signé du maire ou de son représentant signé et scanné) en cliquant sur le bouton  et sélectionner un fichier présent sur le poste de travail.

Cliquer sur le bouton  pour confirmer l'annulation de la demande.



The screenshot shows a form titled 'Annuler ma demande'. It includes a blue header bar with the title. Below the header, there is a blue text label: 'Le symbole * indique les champs obligatoires'. The form contains two main sections: 'Motivation de l'annulation *' with a text input field, and 'Document justificatif *' with a blue button labeled 'Parcourir...' and the text 'Aucun fichier sélectionné.'. At the bottom right, there are two buttons: a grey 'Annuler' button with a white asterisk icon and a blue 'Valider' button with a white checkmark icon.



- Une fois annulée, la demande est **définitivement** supprimée.
- L'annulation d'une demande est possible tant que la commission interministérielle examinant son contenu ne s'est pas réunie.

Suivre une demande - Opérations

■ Annuler la demande (2/2)

Une fois annulée, la demande passe au statut *Annulation demandée par la Mairie*, la motivation saisie précédemment est affichée et le document justificatif téléversé est attaché à la demande.

Détail de la demande 29001-ICB-180101-1

Synthèse et état d'avancement	
Référence	29001-ICB-180101-1
Commune	29001 - Argol
Phénomène	ICB - Inondation par ruissellement et coulée de boue associée
Statut	Annulation demandée par la Mairie le 16/01/2018
Motif de l'annulation	Dégâts non assurés et non couverts par la garantie catastrophe naturelle (équipements publics).
Commission	du

Documents

Pièces complémentaires

Cerfa

Cerfa_29001-ICB-180101-1.pdf

Motivation annulation commune

Annulation.pdf

Détail demande cerfa

Informations du demandeur



- L'agent municipal demandeur reçoit une notification de la confirmation de l'annulation de la demande.
- La Préfecture et le ministère de l'Intérieur reçoivent une notification similaire pour avertir les services concernés.

From: noreply@icatnat.gouv.fr
Subject: [iCatNat] - Annulation demande 29001-ICB-180108-1
To: Martin DUPOND <martin.dupond@mairie-argol.fr>

HTML

Bonjour,

Votre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sous la référence 29001-ICB-180108-1 a été annulée.

Rappel des informations :

- Commune : 29001 - Argol
- Phénomène : ICB - Inondation par ruissellement et coulée de boue associée du 08/01/2018 00:00 au 09/01/2018 23:59

Cordialement,

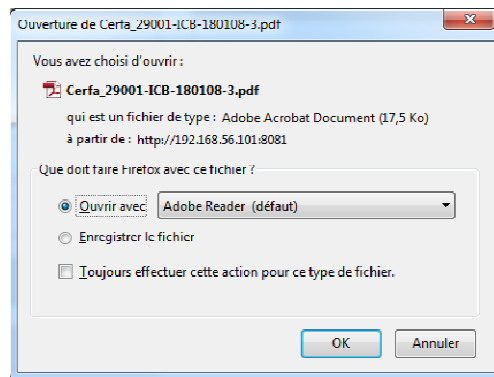
Cette notification a été générée en automatique par l'application iCatNat.

Suivre une demande - Documents

■ Consulter les documents

Dans la section **Documents** sont affichés la liste des documents attachés à la demande.

Cliquer sur le nom du fichier Cerfa_29001-ICB-180108-2.pdf pour consulter le document, la fenêtre suivante s'ouvre (suivant la configuration du navigateur)



Le bouton  permet de générer un document .pdf reprenant la globalité des documents attachés à la demande.

Le fichier généré se nomme *[référence de la demande].pdf*. De la même manière une fenêtre s'ouvre pour l'ouvrir ou l'enregistrer.



Le document nommé *Cerfa_[référence de la demande].pdf* est le document de type Cerfa généré automatiquement par l'application lors de l'envoi de la demande à la Préfecture.

Suivre une demande - Documents

- Liste des documents

La commune peut consulter les documents suivants :

Document	Description
Arrêté	Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Cerfa	Document Cerfa créé automatiquement lors du dépôt de la demande. Ce document a été généré automatiquement par l'application lors de ce dépôt et a été envoyé à la mairie par message électronique.
Fichiers facultatifs	Document complémentaire télé-versé lors du dépôt la demande. Il ne s'agit pas d'une pièce obligatoire à l'instruction de la demande.
La déclaration sur l'honneur de l'autorité municipale	Pièce obligatoire du dossier permettant d'authentifier l'autorité municipale déposant la demande communale. Si cette pièce n'est pas attachée à la demande, elle est systématiquement rejetée par la préfecture.
Motivation annulation commune	Document justificatif télé-versé par la commune (courrier scanné) lors de l'annulation de la demande.
Notification de la Préfecture	Courrier de notification des motivations de la décision de reconnaissance ou de non reconnaissance télé-versé par la préfecture.



Cette liste peut évoluer au rythme de l'évolution de l'application.

Sommaire

Introduction

Présentation de la procédure

Déposer une demande

Suivre une demande

Site d'information

Pré-requis

Accès au site d'information

Après s'être identifié, l'utilisateur peut accéder au **site d'information** iCatNat dans le bandeau d'en-tête de la page.



Ce site regroupe de nombreuses informations sur le régime de la garantie catastrophe naturelle organisées en 5 onglets :

L'onglet **Accueil**, regroupe les informations de doctrine destinés aux municipalités :

- la présentation de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (film d'animation) ;
- la définition des phénomènes (une fiche par aléa) ;
- un ensemble de fiches pédagogiques précisant certaines particularités de la procédure.

L'onglet **Corpus réglementaire**, regroupe l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, circulaires, et ordonnances.

L'onglet **Notice d'utilisation**, regroupe les informations sur la bonne utilisation de l'application iCatNat.

L'onglet **Actualités**, regroupe l'actualité des CatNat.

L'onglet **FAQ**, regroupe les questions fréquemment posées par les utilisateurs et les réponses appropriées.



Sommaire

Introduction

Présentation de la procédure

Déposer une demande

Suivre une demande

Site d'information

Prérequis

Prérequis

▪ Navigateur

Pour accéder au télé-service Extranet Mairie, il est nécessaire d'utiliser un navigateur compatible et mis à jour.

Voici la liste des navigateurs compatibles :



Internet Explorer : versions 9, 10 et 11



Edge : compatible



Safari : compatible



Chrome : compatible



Mozilla Firefox : compatible à partir de la version 38.7.0 esr



Si vous rencontrez des problèmes d'utilisation, pensez à mettre à jour votre navigateur favori.